



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, LAFOND Emilie, URAS Patrick, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danielle, MILAD Lydie donne pouvoir à JEAN Didier, AYME Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/08-

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L) ET DU FOND INTERMINISTERIEL PREVENTION DELINQUANCE ET RADICALISATION

Rapporteur : M. SERRUS

Informe l'assemblée que le village de la Roque d'Anthéron nécessite une surveillance accrue compte tenu des bâtiments et équipements publics qui y existent (La Poste, l'Hôtel de Ville, les services sociaux, les services culturels et sportifs, différents établissements médico-sociaux...), qui génèrent un flux important et varié.

De même, la municipalité souhaite assurer une surveillance accrue sur certains de ses sites sensibles (Groupes scolaires, crèche, salles de sport...).

Les faits recensés sur la commune par la Police municipale et la brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron, font état d'une « délinquance de passage », caractérisée essentiellement par des atteintes aux biens.

Parmi les infractions constatées, il est à noter pour exemples :

- Tentatives d'arrachage et de vol du distributeur de billets,
- Cambriolages de propriétés privées,
- Vols et destruction de véhicules, vols à la roulotte,
- Actes d'incivilités récurrents (dégradations des équipements publics, tags d'abris bus, détérioration de l'éclairage public et du mobilier urbain...),
- Intrusions et dégâts dans des bâtiments ou des espaces publics clôturés,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

- Rassemblements nocturnes générant des nuisances sonores et de la saleté dans les parcs paysagers ou sur la voirie,
- Consommation de produits illicites et vente de produits stupéfiants...

La plupart des faits délictueux perpétrés produisent un impact négatif sur la population du village et suscitent une exaspération légitime et un large sentiment d'insécurité... Ils génèrent également des surcoûts importants pour une collectivité modeste comme La Roque d'Anthéron (mobilisation inopportune de services, remplacement de matériel dégradé notamment).

Depuis 2010, la commune de la commune de La Roque d'Anthéron s'est dotée au fil des années d'un système de vidéoprotection efficace afin de pouvoir renforcer la surveillance de son territoire. Néanmoins, les systèmes déployés sont insuffisants (34 points de vidéo-surveillance actuellement) et la technologie présente des limites (points fixes, prises de vue trop larges ou fonctionnement nocturne incompatible avec des diminutions de luminosité). Pour ces raisons, la Commune souhaite étendre son dispositif en améliorant, pour la partie à étendre, les technologies mobilisées. Au surplus, cela permettra de visualiser les mouvements des véhicules par une identification de la plaque d'immatriculation sur l'ensemble des entrées de villes. Les technologies nocturnes permettront, sur certains axes, d'avoir une stratégie de trame noire aux fins de préserver la biodiversité.

Pour ce faire, la commune a fait appel à un AMO pour l'accompagner accompagner dans l'établissement des besoins.

Ce projet à déployer un réseau de 49 caméras de vidéo-protection supplémentaires sur 44 sites. Différents types de caméras seront installés et les images seront renvoyées et stockées au Centre de Surveillance Urbain, qui est installé dans les locaux de l'Hôtel de Ville.



BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 455 527.60 € H.T.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240208-DEL IB_24_08

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux	Montant
DEPARTEMENT 13	40%	182 211 €
ETAT – DSIL - FIPDR	40%	182 211 €
Autofinancement commune	20%	91 106 €
TOTAL		455 527,60 €

La maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024 et les travaux devraient s'achever en 2025.

Vu l'Article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Commission des Finances en date du 7 Février 2024,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financier	Taux	Montant
DEPARTEMENT 13	40%	182 211 €
ETAT – DSIL - FIPDR	40%	182 211 €
Autofinancement commune	20%	91 106 €
TOTAL		455 527,60 €

SOLLICITE l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fond Interministériel Prévention Délinquance et Radicalisation (FIPDR).

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS


la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 19/02/24 REÇU EN PREFECTURE
ou notification le 19/02/2024
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240208-DEL IB_24_08